



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2024 N°71
19 août 2024



-Décision du 12 août 2024 fixant le prix de la place du concert solidaire de André Manoukian organisé par la Mission Mécénat de VNF aux cales de Raboub le 14 septembre 2024

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



DÉCISION

**fixant le prix de la place du concert solidaire de André Manoukian
organisé par la Mission Mécénat de Voies navigables de France**

Aux cales de Radoub à Toulouse (31400) le samedi 14 septembre 2024

La Directrice générale de Voies navigables de France,

Vu le code des transports, notamment les articles, R. 4312-12, R. 4313-14 et R. 4316-11,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration n°01/2014 du 20 mars 2014, modifiée, portant délégation de pouvoir du conseil d'administration à la Directrice générale,

DÉCIDE

Article 1

Le prix de la place pour le concert solidaire « Les mélodies du Canal du Midi » de André Manoukian, organisé par la Mission Mécénat de VNF, est fixé à 27 €.

Article 2

Cette décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 12/08/2024.

La Directrice générale,

SIGNE

Cécile AVEZARD.